

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 729

Artikel: De l'épuration à la protection. Partie I, Le moins possible d'eaux salies
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le moins possible d'eaux salies

Le système d'égout (mal) mis en place depuis quelques décennies et les stations d'épuration auxquelles il amène les eaux usées sont à l'image du système économique: un système ouvert, conforme aux préceptes de l'idéologie productiviste. Dans cette conception de l'activité humaine, tout est prétexte à accroissement. Si des problèmes angoissent, on essaie de les résoudre en créant de nouveaux problèmes... qu'on aura le plaisir de résoudre à leur tour, assurant ainsi l'augmentation permanente des flux de matière et d'énergie, pour la plus grande gloire de l'«économie» — rappel: on mesure toujours la santé de cette dernière par l'augmentation du produit national brut; mais un état de bonne santé se traduit par la stabilité du métabolisme...

Cette manière de faire est incompatible avec un monde disposant de ressources en quantités finies et de dépotoirs de capacité... limitée également.

Le système économique est ouvert, simpliste et instable, de ce fait incompatible avec les cycles naturels, lesquels sont fermés, complexes et stables. Danger! La manière dont on a entrepris de lutter contre la pollution des eaux illustre particulièrement bien cette problématique. Je reviens, comme promis dans DP 722, sur le sujet, abordant les problèmes posés par le «long terme».

Soit un lac Léman condamné à brève échéance par le réseau d'égouts mis en place. Car c'est bien de ce dernier que vient le danger: il véhicule davantage d'eaux claires que d'eaux usées, ce qui compromet irrémédiablement la performance d'ensemble du système (égouts-stations d'épuration). Vu l'urgence de la situation, un assainissement radical, par la séparation des eaux claires des eaux usées, s'impose comme une nécessité immédiate. Les autorités politiques s'en rendent-elles compte? Comment, dans ces conditions, acceptent-elles de gaspiller encore les deniers publics pour poser de la

tuyauterie supplémentaire à la campagne (DP 726: «Un Conseil d'Etat pollueur»)?

Mais même si d'aventure le bon sens venait aux autorités, et que l'assainissement du réseau d'égouts soit fait en temps utile (par exemple avant que le Léman soit définitivement devenu eutrophe), l'essentiel resterait encore à faire, dans la perspective du long terme!

Pour que la vie en général, et celle des écosystèmes aquatiques en particulier, puisse se maintenir, il faut en effet que les cycles naturels que nous avons malmenés, voire interrompus pour un amusement économique mal conçu et forcément temporaire, se referment de nouveau normalement. Cela implique la gestion de l'eau et le recyclage des déchets organiques dans l'habitat. Le théorème fondamental de la protection des eaux dit ceci: «L'eau qui pose le moins de problèmes est celle qu'on n'a pas salie.» Voilà qui est bien loin des critères en vigueur parmi les spécialistes des services des eaux: là, on juge d'abord la performance d'un système selon les normes économiques usuelles de rentabilité; à savoir que la fourniture d'eau potable et l'épuration des eaux usées reçoivent une bonne note si:

- chaque année, on a réussi à vendre davantage d'eau potable;
- chaque année, on a réussi à encaisser davantage de taxes d'épuration.

Ces deux critères de «santé» économique expliquent largement la frénésie avec laquelle on a étendu le réseau de fourniture d'eau potable et multiplié le nombre de raccordements aux égouts. Sait-on du reste que le réseau d'eau potable et les égouts sont, dans bien des cas, en quelque sorte, interconnectés? Le système de conduite de l'eau potable n'est en effet pas étanche non plus... et l'eau potable qui s'échappe par les fuites rejoint les égouts sans avoir servi à rien, contribuant directement à diluer les eaux usées, ce qui compromet, comme on l'a vu, le bon fonctionnement de l'épuration...

Ces pertes d'eau potable représentent facilement 10 à 20% de l'eau pompée dans le réseau. Dans certaines villes, c'est même bien davantage (j'ai entendu le chiffre de 30% pour Paris et celui de 50% pour une ville en Belgique). En fait, il est évident que plus on étendra les réseaux de distribution et de collecte, et plus on aura de la peine à limiter les fuites... et plus sera lourde la tâche de maintien de ces tuyaux dans un état acceptable!

Revenons au long terme. Trois principes qu'il faut respecter, à mon avis:

1. L'utilisation de l'eau doit rester compatible avec le bon fonctionnement des cycles naturels, en particulier celui de l'eau elle-même et celui de la matière organique.
2. Tous les utilisateurs doivent être personnellement responsables de la protection des eaux.
3. La gestion de l'eau et le recyclage des «déchets» organiques a la priorité sur les considérations économiques et sur le confort.

Il résulte de ces trois principes que la gestion de l'eau et des déchets organiques doit être prise en charge, autant que faire se peut, séparément, par chaque ménage. Cela implique les obligations suivantes:

- Se procurer l'eau dont on a besoin.
- Composter tous les déchets organiques du ménage.
- Rejeter les eaux usées dans l'environnement sans polluer les écosystèmes aquatiques.

Les principales sources d'eau potable sont les eaux souterraines, les eaux de surface (rivières, ruisseaux ou lacs) et l'eau de pluie. Aujourd'hui, grâce au système d'épuration mis en place, les *eaux de surface* sont presque toutes polluées, si bien qu'on en est réduit à devoir les traiter avant de pouvoir les utiliser. Le but à long terme ne devrait pas être de parfaire le traitement, mais de le rendre progressivement inutile!

P. L.
A SUIVRE